

14 avril 2021

Coronavirus (COVID-19)

Mesures d'assouplissement du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a décidé de procéder, dès le 19 avril, à une nouvelle étape d'assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus. Les restaurants et les bars pourront, par exemple, rouvrir leurs terrasses ; moyennant certaines restrictions, il sera de nouveau possible d'organiser des manifestations avec du public et les activités sportives et culturelles à l'intérieur seront à nouveau autorisées. L'Etat du Valais a pris acte de ces décisions qui permettent de donner des perspectives à la population en essayant d'éviter une dégradation trop marquée de la situation sanitaire.

Malgré une situation épidémiologique fragile, le Conseil fédéral estime que les conditions permettent un assouplissement modéré. Les assouplissements décidés aujourd'hui se basent sur la deuxième étape de la stratégie d'assouplissement, que le Conseil fédéral avait mise en consultation au milieu du mois de mars dernier.

Les restaurants et les bars pourront rouvrir leurs terrasses à partir du 19 avril. Les clients devront consommer assis et ne pourront enlever leurs masques que lorsqu'ils consomment. Chaque table pourra accueillir quatre personnes au maximum, dont les coordonnées devront être enregistrées. Les tables devront être distantes de 1,5 mètre, à moins qu'une séparation ne soit installée. Les discothèques et les salles de danse resteront, pour leur part, fermées.

Comme de nombreux établissements ne pourront pas couvrir leurs coûts avec la seule ouverture des terrasses, le secteur de la restauration continuera de bénéficier du même soutien économique qu'aujourd'hui. Une décision que salue l'Etat du Valais qui prolongera également ses aides cantonales à fonds perdu au secteur de la restauration.

Dès le 19 avril, il sera également à nouveau possible d'organiser des manifestations avec du public. Le nombre de visiteurs sera limité à 100 personnes à l'extérieur et à 50 à l'intérieur. Parallèlement, la capacité d'accueil du lieu où se déroule la manifestation devra être limitée à un tiers. Les visiteurs devront être assis et porter un masque en permanence. Ils devront respecter en tout temps une distance d'au moins 1,5 mètre avec les autres personnes ou être séparés par un siège.

Les lieux de loisirs et de divertissement accessibles au public pourront rouvrir leurs espaces intérieurs, comme l'ont déjà fait les magasins et les musées. Les zoos et les jardins botaniques pourront ainsi rouvrir dans leur intégralité, pour autant que le port du masque et le respect des distances soient garantis à l'intérieur. Par contre, les espaces intérieurs des centres de bien-être restent fermés.

Les activités sportives et culturelles « amateurs » pourront désormais accueillir jusqu'à 15 adultes, qu'ils participent individuellement ou en groupe. Les compétitions sont à nouveau autorisées sous ces mêmes conditions. Quant aux sports impliquant un contact physique, ils resteront interdits en intérieur mais possibles à l'extérieur moyennant le port du masque.

Moyennant certaines restrictions, l'enseignement présentiel sera à nouveau autorisé partout (et non plus uniquement à l'école obligatoire et au secondaire II), donc aussi dans les hautes écoles et pour les formations continues. Le nombre de participants sera limité à 50 personnes et les salles de formation ne pourront être utilisées qu'au tiers de leur capacité. Le respect des distances et port du masque seront obligatoires.

L'Etat du Valais prend acte de ces assouplissements qui permettent de donner des perspectives à la population en essayant d'éviter une dégradation trop marquée de la situation sanitaire. S'il comprend les décisions de la Confédération, il regrette que l'évolution de la situation épidémiologique ne permette pas à ce stade des assouplissements supplémentaires. Le canton du Valais souhaite que le Conseil fédéral analyse dès que possible, en fonction notamment de l'avancée de la campagne de vaccination, l'opportunité de nouveaux assouplissements.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 027 606 50 95

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00